

	<p align="center">Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS</p> <p align="center">Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09</p>	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
<p>SOCIETE SIGNATURE TRAVAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE ARRETE N° 2024/010</p>		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le marché confié à la société SIGNATURE pour des travaux de signalisation routière mis en place par la Communauté Urbaine Caen la mer ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

ARRETE

Article 1 : La société SIGNATURE – 1 rue Ampère – 14123 CORMELLES LE ROYAL est autorisée, dans le cadre du marché relatif aux travaux de signalisation routière, à intervenir sur le territoire de la commune d'IFS pour y effectuer des opérations de marquage, pose de signalisation verticale et mobilier urbain dont la compétence est transférée à la Communauté Urbaine Caen la mer.

Article 2 : La société SIGNATURE, lors de chaque intervention, prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et si besoin est, mettre en place une circulation par demi-chaussée avec alternat manuel ou à feux tricolores pour assurer l'exécution des travaux ainsi qu'une interdiction de stationner le cas échéant.

Article 3 : Cet arrêté est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société SIGNATURE ;
- Caen la mer - Mission des Espaces Publics ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 19 janvier 2024



Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE